



## **Prises de position de l'Automobile Club de Suisse ACS concernant les projets en matière de transports de la session d'été 2021 des Chambres fédérales**

### **Conseil national**

#### **21.425 Initiative parlementaire, Groupe des Verts : Immatriculer à partir de 2023 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles.**

##### **L'ACS rejette cette initiative parlementaire aux motifs suivants :**

- Nous sommes garants de la diversité technologique et nous nous opposons à une interdiction gouvernementale des différentes formes de propulsion.
- La population doit être en mesure de choisir librement la propulsion d'un nouveau véhicule. L'état ne doit pas intervenir dans ce processus de décision.
- Une telle réglementation légale conduirait à une injustice, car des locataires, par exemple (et par conséquent la majorité de notre population), qui ne peuvent pas décider eux-mêmes de l'infrastructure de leur immeuble locatif (par ex. bornes de recharge électrique) ne pourraient plus acheter un nouveau véhicule à partir de 2023.
- Aujourd'hui, déjà 30 % des véhicules nouvellement immatriculés sont équipés de systèmes de propulsion alternative. Une telle réglementation est donc inutile. De plus, elle entraînerait une diminution du nombre de véhicules neufs, pauvres en émissions, car de nombreux consommateurs conserveraient leur ancien véhicule plus longtemps ou le remplaceraient par une voiture d'occasion à propulsion fossile.

#### **19.3472 Motion Grossen Jürg : Trafic routier. Trajectoire de réduction pour le CO2**

##### **L'ACS rejette cette initiative parlementaire aux motifs suivants :**

- Avec cette demande de réduction et d'évitement du trafic, la motion vise à réduire notre mobilité individuelle. Celle-ci doit cependant être garantie à l'avenir aussi. Elle doit tenir compte de la croissance démographique et elle est une condition essentielle pour une économie florissante.
- L'importance du transport individuel motorisé a été démontrée tout particulièrement pendant la crise du COVID-19. Il est indispensable pour l'approvisionnement de notre pays.



- Pour les raisons énumérées ci-dessus, nous rejetons un passage à une mobilité non fossile qui va dans le même sens que l'initiative parlementaire 21.425 du Groupe des Verts

### **19.3480 Motion Quadri Lorenzo : Pas de nouvelles mesures vexatoires à l'encontre des automobilistes**

#### **L'ACS soutient cette motion aux motifs suivants :**

- Des mesures telles que la réduction ou l'enchérissement des places de stationnement, la multiplication de zones piétonnes, l'abaissement des limitations de vitesse et l'augmentation du prix de l'essence, comme proposées dans la nouvelle étude sur le transport routier durable, commandée par ARE, sont inacceptables pour nous.
- Les divers modes de transport (TP et TIM) ne doivent pas être mis en concurrence, ce qui serait le cas avec les mesures proposées dans l'étude.
- Aujourd'hui déjà, les automobilistes sont excessivement désavantagés et accablés d'impôts et de taxes. De notre point de vue, une discrimination supplémentaire du transport individuel motorisé en faveur du développement des transports publics est intolérable.

### **Conseil des États**

### **20.4339 Motion UREK : Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs**

#### **L'ACS rejette cette motion** pour les raisons suivantes :

- En matière de bruits de moteur, le développement technique a fait des progrès énormes et continue d'évoluer vers des moteurs encore plus silencieux.
- Véhicules et motos sont développés à l'international et peuvent être importés seulement s'ils sont conformes à la législation locale.
- Les réglementations concernant l'immatriculation des véhicules sont suffisamment strictes également en matière de l'émission de bruit des moteurs.
- Si le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule n'a pas un comportement correct, il existe aujourd'hui déjà des possibilités légales en quantité suffisante pour intervenir.
- Comme le montre l'exemple des véhicules électriques, des moteurs trop silencieux présentent un certain potentiel de danger.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Fabien Produit, Secrétaire général de l'ACS, [fabien.produit@acs.ch](mailto:fabien.produit@acs.ch), Tél. 031 328 31 17.